

« Alsace Bois Bûche » mise sur la qualité et donc la sécurité

En Alsace, 70% des incendies dans les maisons individuelles sont dus aux conduits de cheminées ou aux appareils de chauffage. En France, on compte 1 incendie d'habitation toutes les 2 minutes.

De plus en plus de particuliers s'orientent vers un chauffage au bois. C'est pourquoi, Alsace Bois Bûche s'est associée à la Macif Prévention, pour organiser une opération de prévention concernant l'habitation et plus particulièrement les risques liés au chauffage au bois.

En effet, la qualité du bois utilisé joue un rôle très important dans la formation de bistre, souvent à l'origine des feux de cheminée. Une action de prévention va ainsi être reconduite cet été. Les négociants en bois de chauffage adhérents à la charte Alsace Bois Bûche vont ainsi offrir à leurs clients qui sont sociétaires « Macif », **un kit de « première flambée »** comprenant des petits bois d'allumage et des buches de 33 cm de feuillus durs secs prêts à l'emploi. Ils leur apporteront également des conseils de précaution pour le stockage des buches dans de bonnes conditions, et leur rappelleront de s'orienter vers un ramoneur pour faire entretenir leur appareil de chauffage.

La 1^{ère} campagne de sensibilisation, lancée courant de l'été 2008, permettait pour 2 particuliers, l'un dans le Bas-Rhin et l'autre dans le Haut-Rhin de pouvoir gagner un an de bois de chauffage. Par tirage au sort effectué le 5 mai dernier, 2 heureux gagnants vont être livrés le jeudi 16 juillet 2009, de 8 stères de bois de chauffage.

Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de gagner, pensez à commander dès à présent votre bois de chauffage à un adhérent de la charte Alsace Bois Bûche !

Rappel sur la charte Alsace Bois Bûche

La charte Alsace Bois Bûche, créée fin 2006, assure la promotion d'un bois en bûche de qualité correspondant à certains critères, et qui énonce les règles de bases à respecter en matière de bois en bûche. Elle est animée par l'interprofession de la filière forêt-bois alsacienne, FIBOIS Alsace. Elle permet ainsi de garantir aux acheteurs de bois en bûche, de plus en plus nombreux, un bois de chauffage de qualité en toute confiance et en toute sécurité. C'est pourquoi, la Macif a choisi de recommander à ses sociétaires, les négociants en bois de chauffage adhérents à la charte Alsace Bois Bûche.

18 négociants en bois de chauffage alsacien adhèrent actuellement à cette charte.

Pour plus d'informations sur Alsace Bois Bûche et obtenir la liste des adhérents : www.fibois-alsace.com (lien d'accès direct en page d'accueil pour accéder à la charte Alsace Bois Bûche).

Objectifs de la charte Alsace Bois Bûche :

- de promouvoir un bois bûche de qualité en termes de rendement énergétique et d'impact environnemental
- d'énoncer les règles de base à respecter en matière de bois bûche
- de favoriser l'augmentation du volume de bois bûche sec mis en vente
- de valoriser les bois régionaux
- d'assurer le développement des entreprises locales de production, de mobilisation et de commerce de bois bûche
- de moraliser le marché pour fortifier les entreprises existantes et donner toute la transparence nécessaire au respect des intérêts des consommateurs

Soutien financier de la Région Alsace et de l'Ademe Alsace

Contact presse : Véronique TRAUTMANN /FIBOIS Alsace

Téléphone : 03 88 19 17 19 Courriel : charte-abb@fibois-alsace.com

La filière forêt-bois en Alsace en quelques chiffres :

- ✓ une forêt qui couvre 38% du territoire alsacien (5^{ème} région la plus boisée de France),
- ✓ plus de 73% de la surface forestière certifiée gérée durablement PEFC (1^{ère} région française),
- ✓ 900 000 m³ de sciages (2^{ème} rang français en terme de volume de production),
- ✓ 400 maisons ossature bois par an,
- ✓ 280 000 tonnes de papiers produits par an.